



HAL
open science

Le parcours des Télégous à l'île Maurice Et la contribution du pandit Gunnaya Ottoo à la création d'une élite

Sandhya Ramenah

► **To cite this version:**

Sandhya Ramenah. Le parcours des Télégous à l'île Maurice Et la contribution du pandit Gunnaya Ottoo à la création d'une élite. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, *Elites dans les pays de l'Indianocéanie (XVIIIe-XXe siècles)*, 13, pp.376-386. hal-03271041

HAL Id: hal-03271041

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271041>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le parcours des Télégous à l'île Maurice Et la contribution du pandit Gunnaya Ottoo à la création d'une élite

Sandhya Ramenah
Professeur de Lycée
Maurice

Introduction

«... Ne songeons pas à notre funeste immigration indienne ; l'expérience, le temps, nous prouveront qu'elle nous aura été plus nuisible qu'utile... Si l'immigration africaine s'exécute un jour et que la canne ne doive pas disparaître de notre sol comme l'indigo... on pourra s'associer aux laboureurs pour l'exploitation de la grande industrie... »⁹⁵⁴.

C'est en ces termes que Rémy Ollier, lui-même journaliste métis, dresse le tableau d'une île qui estropie les droits de tout immigrant ayant foulé son sol. Trois siècles après, aujourd'hui, quand un étranger arrive à l'île Maurice, il ne peut que s'étonner de constater la variété des humains présents sur l'île. Britanniques, Français, Arabes, Indiens, Chinois, natifs de Madagascar, Africains et Créoles se côtoient quotidiennement. Or, cette harmonie n'a malheureusement pas toujours été présente. En effet, depuis la venue des immigrants sur le sol mauricien, existait un mal-être très palpable. L'an 1815 marque la première immigration des Indiens. En arrivant à l'île Maurice, les immigrants indiens recouvraient une liberté relative et, de plus, trouvaient le moyen d'améliorer leurs conditions de vie puisque l'exil rendait sages ces hommes et ces femmes déracinés de leur terre natale. A l'expiration de leur contrat en 1853, plus de 95 % de ces immigrants rentrèrent au bercail, tandis que les autres élurent domicile sur cette nouvelle terre qui verra naître des générations entières de leurs progénitures. Dans la grande famille indienne qui regroupe une multitude d'ethnies, la communauté télégoue trouve son origine dans l'état de l'Andhra Pradesh qui se situe au sud de l'Inde.

⁹⁵⁴ Rémy Ollier, 1844.



Il est difficile de retracer la date exacte de l'arrivée des premiers Tèlégous à l'île Maurice par manque de données historiques. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a eu plusieurs arrivées d'immigrants télégous sur l'île, un groupe ayant atterri sur l'île le 15 juillet 1838 à bord du *Tae Ganges*, et qu'une deuxième arrivée voyageant sur le navire *Roberts* eut lieu le 1^{er} janvier 1847. Il serait bon de souligner qu'au départ, les gens ne pouvaient établir une distinction entre les Tamouls et les Tèlégous en raison des similarités perçues dans leurs préparations culinaires, de leur port vestimentaire et de la couleur de leur épiderme. En essayant de s'adapter à de nouvelles conditions de vie sur une terre inconnue, les Tèlégous devaient, en outre, subir les difficultés des rapports de communication avec les gens déjà établis sur le sol mauricien. Étant donné que la population télégoue était en nombre minoritaire sur l'île, ces derniers n'avaient d'autre choix que d'apprendre le *bhojpuri*, dialecte indien ou la langue *hindi*. Affirmer que les Tèlégous étaient heureux en ce temps-là équivaudrait à travestir la vérité. Aujourd'hui, trois siècles plus tard, la communauté télégoue s'est émancipée. En outre, à travers l'acquisition des terres, le Tèlégou mauricien clame son identité et affirme son épanouissement dans la pratique professionnelle dans presque toutes les filières existant à l'île Maurice, du commerce, dans le corps législatif et médical, dans toutes les sphères de l'éducation et de l'ingénierie, dans le domaine agricole, et sans oublier qu'il occupe une place de choix sur le plan politique.

I – Présence des immigrants indiens à l'île Maurice du temps de la domination

Dans l'Isle de France de 1722, la population se nourrissait du maïs, du riz et de la farine provenant de l'Inde et de Madagascar. Tout retard du navire avait pour répercussion la révolte des esclaves affamés qui s'adonnaient au pillage. Voilà le tableau qui s'offrait à l'époque où nulle indication ne permet

d'affirmer la présence des Indiens sur l'île. Ce n'est qu'en 1735, lorsque Bertrand François Mahé de La Bourdonnais, Gouverneur de l'Isle de France, arriva dans l'île qu'il vit un métis indien qui s'occupait à la construction d'un moulin à vent. Et c'est Mahé de La Bourdonnais qui encouragea l'arrivée des ouvriers indiens plus connus alors sous le nom de « *coolies* ». Une fois installés sur l'île, les Indiens devinrent des marchands, des orfèvres, des cordonniers et des tailleurs. De Pondichéry, des Indiens, vêtus de leurs appareils traditionnels, travaillaient comme « courriers »⁹⁵⁵ plus connus comme « pions », tandis que les esclaves travaillaient la terre. Quant aux Indiens de Bengale, dont la peau et les traits étaient semblables aux européens, ils étaient employés à des travaux domestiques.

A l'époque, il était évident que les immigrants indiens étaient loin d'être heureux pour de nombreuses raisons. D'abord, les conditions de la vie sociale étaient précaires et très difficiles. Les châtiments qu'on leur infligeait à savoir « les oreilles coupées »⁹⁵⁶, « le marquage d'une fleur de lys »⁹⁵⁷ sur l'épaule, « le jarret tranché »⁹⁵⁸, menaient jusqu'à la peine capitale ou alors la mort par le fouet. A partir de 1834, un grand nombre d'Indiens fut envoyé à travailler dans les champs de canne à sucre à Maurice. Entre 1834 à 1921, environ 453 000 Indiens foulèrent le sol mauricien. De ce nombre, environ 170 000 retournèrent chez eux, en Inde. Les Indiens libres étaient confinés au camp des Malabars qui était situé au faubourg de l'est de l'île. En 1806, quatre ans avant la prise de l'île par les Anglais avec la participation des Cipayes, la population de l'île était composée de 6768 blancs, 17 514 personnes de couleur, 54 484 esclaves et de 6162 Indiens. Au départ, les immigrants indiens étaient directement recrutés par les agents des planteurs. Ce n'est que bien après que le gouvernement passa des lois pour régulariser l'immigration. Quand on trouva ces lois inadéquates, ce n'est qu'alors que le gouvernement engagea des agents qui avaient le devoir de procéder au recrutement des immigrants.

II – Présence des Télégous sur l'île

C'est autour de 1860 que l'immigration indienne cite la présence des Télégous à l'île Maurice. C'est pour assurer le développement de l'économie de plantation, notamment de la canne à sucre instaurée par les Britanniques, qu'a lieu un déplacement massif d'une main-d'œuvre agricole indienne. Ces travailleurs contractuels sont originaires des districts faisant alors partie de la présidence de Madras qui est l'une des trois grandes subdivisions que compte l'Inde sous l'occupation britannique. Les statistiques maintiennent que les immigrants télégous, originaires de l'Andhra Pradesh et de l'Hyderabad, ne

⁹⁵⁵ Aunauth Beejadhur, *Les Indiens à l'île Maurice*. Nouvelle Delhi : Maison Publication Nationale, 110002, p. 6.

⁹⁵⁶ *Idem*, p. 9.

⁹⁵⁷ *Ibidem*.

⁹⁵⁸ *Ibidem*.

comptent que 5,6 % de la population, alors que les travailleurs indiens venaient plutôt de Rajahmundry, Visakhapatnam, Ganja, Chittoor et Nellore. Or, un courant historique affirme que les Indiens parlant la langue télégoue se trouvaient déjà sur l'île en 1834. Ainsi, nos collègues chercheurs mauriciens, docteur Muslim Jumeer et Sadasiven Reddi, confirment, en prenant appui sur des documents d'archives, une présence télégoue bien avant l'arrivée sous contrat des travailleurs agricoles indiens en 1834, soit en pleine occupation française. Ils concluent qu'à l'époque, les immigrants télégous sont éparpillés parmi les Indiens présents dans l'île. Débarquant des navires en provenance de l'Inde, les Télégous, avec les esclaves, viennent pour renforcer la main-d'œuvre, contribuant ainsi d'une part au développement de l'économie et d'autre part au peuplement de la colonie. Il ressort que les immigrants télégous qui arrivèrent en 1837 avaient embarqué d'un port nommé Coringa situé au pied de la rivière Godavari, dans un village côtier dans la grande péninsule. En tant que port renommé pour ses activités maritimes, Coringa avait été une colonie hollandaise et la base de la *Royal Navy*. Lié au port de Madras, le port de Coringa était le point de transit pour les immigrants télégous. La mémoire de ce port survécut à l'île Maurice en tant que nom par lequel les Télégous sont désignés, à savoir « *Coringee* », appellation jugée péjorative, dérogatoire et humiliante. L'utilisation de ce sobriquet méprisant illustre cette époque de migration sur l'identité des Télégous et bien entendu sur la formation de l'identité de cette communauté – ce qui relève à la fois du processus de l'endogène et du processus de l'exogène. Ainsi, un terme dédaigneux caractérise chaque communauté vivant à l'île, « *Calkita* » désignant les Indiens venant du nord de l'Inde, « *Madras* » qualifiant les Tamouls et « *Coringee* » étiquetant les Télégous. Il y a trois variantes au mot « Télégou », notamment « Andhra », « Télégou » et « Ténugu ». Si les Tamouls utilisent le terme « Vadagu » en faisant référence à leur voisin dans la grande péninsule, les Portugais, en revanche, s'adressent à cette communauté en employant le terme « *Gentoo* ». Par ailleurs, le terme « *Talinga* » est indicatif de la caste du porteur de ce nom. Le chercheur Sadasiven Reddi mentionne qu'il existe neuf « Talingas » ou neuf Télégous parmi les 118 esclaves affranchis dans la période de 1796 à 1800. On retiendra des noms aux consonances typiquement télégoues, à savoir « *Ramadou* », « *Sediaya* ».

En quittant le dépôt, les immigrants télégous s'acheminèrent vers les propriétés sucrières où ils étaient affectés. Au départ, ces nouveaux venus vivaient dans de petites huttes qui, précédemment, furent occupées par les anciens apprentis. Sur certaines propriétés, les immigrants télégous étaient bien forcés de construire leur propre maison. Quant aux autres, leur habitation leur était fournie par leurs employeurs. Au fil des années, les demeures changèrent. Et plus tard, quelques-unes des maisons étaient en réalité une longue construction faite de murs de pierres et de toit de chaume. La demeure était divisée en une série de chambres et chaque chambre était attribuée à une famille. Les habitations de cette population télégoue étaient composées d'une charpente légère de tringles dont les côtés étaient

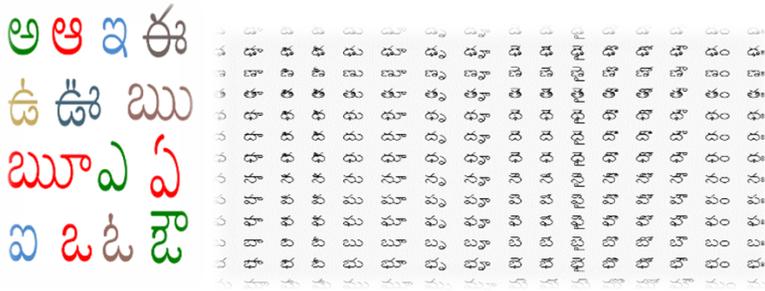
recouverts de tige et de la paille même de la canne attachée en paquets et quelquefois plâtrée d'une fine couche de boue. Le sol était fait d'un mélange de terre et de bouse de vache. On estimait la hauteur de ces demeures à 4 ou 5 pieds. Ces maisons étaient connues sous le terme : « hangar ». Cette appellation démontre clairement les conditions de vie de ces immigrants – « hangar » faisant appel à un « garage », un terme indicatif de la piètre condition de vie des Télégous. Depuis leur arrivée, les Télégous ont construit des lieux de culte dans la région où ils résidaient et l'observation de ces lieux de culte à travers l'île permet d'affirmer que ces immigrants sont, pour la plupart, des dévots du dieu Vishnu.



Ces sanctuaires sont le signe que ces immigrants ont un profond désir de préserver leur culture et de propager leur conviction religieuse en vue de maintenir vivante la tradition héritée de ces ancêtres qu'ils ont laissée dans la grande péninsule.

III – Contribution capitale du prêtre Gunnaya Ottoo et l'organisation *Andhra Maha Sabha*

Connue comme « l'Italie » de l'est en raison de sa consonance harmonieuse aux sonorités mélodieuses où priment les voyelles, la langue télégoue est l'une des langues les plus parlées sur la terre du Mahatma Gandhi. Langue officielle de l'Andhra Pradesh qui puise son origine du sanskrit, la langue télégoue fait partie du groupe des langues dravidiennes et elle possède une typographie unique.

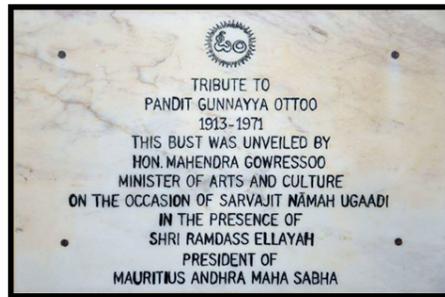


Langue maternelle de plus de 90 % des habitants de l'état d'Andhra Pradesh, la langue télégoue est aussi parlée dans d'autres états de la grande péninsule, à savoir à Bangalore, Tamil Nadu, Mysore, Mumbai ainsi que dans les régions avoisinantes. Cette langue s'affranchit et est couramment parlée dans les pays suivants : Afrique du sud, Malaisie, Fidji, Ceylan, Birmanie et bien entendu à l'île Maurice. La langue télégoue est une matière enseignée dans presque toutes les universités de l'Inde et aussi dans une vingtaine de pays outre que l'Inde comme ceux mentionnés ci-dessus, et parmi, aux États-Unis, au Canada, en Russie, au Japon et en Allemagne. À Maurice, il aura fallu attendre le passage du premier quart du vingtième siècle pour que les Télégous de la diaspora indienne à l'île Maurice s'attèlent à la propagation de leur savoir culturel et religieux. 1947 marque une étape cruciale dans la structuration de la foi télégoue avec la création d'une organisation appelée *Mauritius Andhra Maha Sabha*, dans une tentative de promouvoir la culture et la langue des télégous à Maurice.

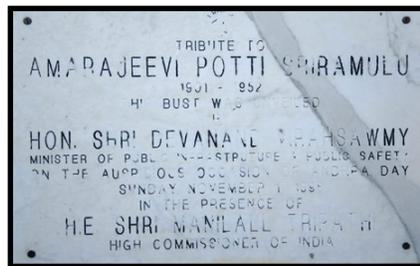


Cette institution commença à établir plusieurs branches incluant les écoles télégoues partout à travers le pays. La destinée culturelle et religieuse des Télégous sera désormais prise en main. Maintenant stabilisés et émancipés

avec le passage des années, les Télégous peuvent sortir de leur « hibernation » et être sensibilisés pour faire revivre le flambeau de la culture télégoue. Une fois la mise sur pied de l'association *Mauritius Andhra Maha Sabha*, les dirigeants feront le tour de l'île pour mener des campagnes et organiser des réunions en vue de sensibiliser la communauté télégoue dispersée sur l'île. Dans cette entreprise, la contribution initiale du pandit Gunnaya Ottoo mérite d'être évoquée en tant que pionnier de la valorisation de la langue et de la culture télégoues.



Fin érudit, c'est lui qui introduisit la célébration de *Ougadi* et de *Andhra Day* à Maurice – *Ougadi* qui est le nouvel an des Télégous et *Andhra Day* symbolisant l'indépendance de la région de l'Andhra Pradesh. Ces deux fêtes, tout en renforçant l'identité des Télégous, visent à développer, dans le même sillage, un sens d'appartenance à cette culture qui trouve ses origines dans cet état de l'Inde, plus précisément de la patrie conquise par Sri Potti Sri Ramulu (1901-1952), le martyr télégou.



Sri Potti Sri Ramulu est une figure de proue dans la société télégoue mauricienne et celle des Télégous vivant en Inde, et son nom est à jamais gravé dans le cœur de tous les Télégous à travers le monde en raison de ce jeûne qui dura cinquante-deux jours et qui lui coûta la vie. Le sacrifice de Sri Potti Sri Ramulu rejoint le principe du *satyagraha*, principe pratiqué par le Mahatma Gandhi, selon lequel on fait valoir son droit en ayant recours à une

résistance passive. C'est le désir d'une province séparée pour les Télégous qui déclencha le jeûne de Sri Potti Sri Ramulu, une fois que l'Inde eût été déclarée indépendante. Ce grand homme avait décidé de maintenir la grève de la faim jusqu'à ce que les natifs télégous soient reconnus comme une communauté à part entière. Au cours des décennies, l'identité télégoue s'est renforcée grâce aux activités culturelles, artistiques et cinématographiques. A Maurice, les cérémonies religieuses de *seemadree appanah* et de *rambhajanamu* en l'honneur du dieu Venkateshwara sont annuellement organisées en grande pompe à travers l'île. Le film télégou *Bāhubali*, qui vient de sortir en 2015, est un film spectaculaire qui a été sous-titré en plusieurs langues durant les semaines qui ont suivi son lancement.

IV– Existe-t-il une élite télégoue ?

Dans l'analyse historique des catégories sociales, le concept d'élite pose une problématique majeure. Il est en effet difficile de définir la notion d'élite. Des questions fondamentales surgissent : l'élite, se résume-t-elle à la réussite individuelle ? Quels critères établir et pour quels élites ? Est-ce que « élites » au pluriel renvoient au même concept que « élite » au singulier ? Autant de questions qui méritent que l'on s'y attarde pour arriver à cerner ce concept hétérogène. Giovanni Busino, sociologue, affirme : « Ni le revenu, ni la richesse, ni la profession, ni la place occupée dans une hiérarchie institutionnelle, ni le style de vie ne permettent, en effet, d'individualiser ou de localiser une élite »⁹⁵⁹.

La notion d'élite, qui trouve sa source d'une branche de la sociologie politique, relève à la fois d'un débat sociologique et historiographique. Vilfredo Pareto, économiste et sociologue italien, affirme dans son *Traité de sociologie générale* que le terme employé au pluriel, à savoir « élites » s'adresse à des « catégories sociales composées d'individus ayant la note la plus élevée dans leur branche d'activité »⁹⁶⁰.

Ce terme, pris dans une large perspective, peut alors désigner aussi bien sportifs, artistes, politiciens parmi tant d'autres. Or, lorsque le mot « élite » est utilisé au singulier, ce terme renvoie spécifiquement à l'exercice du pouvoir, soit les dirigeants, les meneurs d'un pays voire les grands hommes. Somme toute, c'est l'élite qui détient tous les privilèges entre ses mains. Donc, il y a toujours une élite, c'est-à-dire une minorité qui gouverne, tandis que le peuple est gouverné. En d'autres termes, on comprend que dans toute société existe un partage inégal des richesses et du pouvoir. Et ceux qui occupent la plus haute hiérarchie et qui détiennent ce prestige entre leurs mains sont connus comme l'élite. L'Élite concerne l'histoire des grands hommes et elle trouve sa légitimation par une instance soit politique, soit religieuse ou alors intellectuelle. Les critères de sélection ou les rites

⁹⁵⁹ Giovanni Busino, *Élites et élitisme*, Chapitre VII : « Recherches historiques sur les élites ». Paris : PUF, coll. Que sais-je ? p. 87-88.

⁹⁶⁰ Raymond Boudon, François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : PUF, 1982.

d'admission à une « élite » confèrent un statut d'appréciation à l' élu, tout en le distinguant des autres : conseils de l'ordre, métiers sélectifs, loges maçonniques entre autres sont autant d'exemples d'excellence qui foisonnent. Appartenir à « l'élite » signifie obligatoirement posséder des compétences exceptionnelles, un savoir-faire rayonnant, une intelligence hors du commun voire une aura éclipsant les autres. Il faut savoir que l'élite se doit d'affirmer sa supériorité par des signes très distincts, la fortune demeurant la condition *sine qua non* de la compétition aristocratique.

A Maurice, s'il est vrai qu'il est indispensable de disposer d'une élite, c'est dans le but de rassurer toutes les composantes ethniques qu'elles sont représentées par un ou une des leurs. Exercice inévitablement restrictif, choix obligatoirement communal en raison de cette nation multiraciale déterminée par cette grande variété d'immigrants qui a posé pied à terre sur l'île volcanique, l'élite mauricienne est donc constituée d'un représentant de chaque partisan d'une ethnie. D'ailleurs, la chambre des députés composée de soixante-deux sièges entend projeter une image « consociative », définie par Arend Lijphart, le père de la théorie consociative, comme des arrangements politiques ou d'évitement des conflits qui sont institués dans ces sociétés où existent des différences culturelles ou ethniques qui sont à risque de violence. Dans l'assemblée législative de l'île Maurice où siège l'élite, même si on constate que certains d'entre ceux qui la composent ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités lorsqu'ils sont réticents au changement ou lorsqu'ils sont peu soucieux de l'intérêt du peuple, l'institution parlementaire vise à idéaliser un modèle démocratique. Ainsi, les hautes castes se positionnent en première place sur l'échiquier parlementaire, tandis que les groupes minoritaires que représentent les autres résidents de souche hindoue, tels que les Tamouls, les Télégous parmi tant d'autres, briguent un suffrage électoral au compte-gouttes. En queue de peloton du système législatif élitiste, les hommes et les femmes télégous sont peu nombreux à former partie de la classe dirigeante. La représentation schématique ci-dessous donne un aperçu de ce clivage, voire du cercle fermé des élus appartenant à la communauté télégoue.

Liste non exhaustive des Mauricien(ne)s appartenant à l'élite télégoue

1. Élite Froide

a) Politique : Seemadree Veerasawmy, ministre

Ringadoo, ministre des finances / gouverneur

Utchanah, ministre

Lutchmeenaraidoo Vishnu, ministre des finances et du développement économique

Gowreesso, ministre des arts et de la culture

Yerrigadoo Ravi, ministre des sports / Attorney general

Virasawmy Dev, Deputy Leader

Baligadoo Lyod

2. Élite Transparente

- a) Littéraire : Gujjaloo Nalini
Virasawmy Dev
Ramasawmy Melvin
Chiniah Anil Dev
Nursimloo Ananda Devi
Appanah-Pathareddy Natacha
Reddy Lutchmoodoo
Dr Appadoo Ramsamy
- b) Domaine légal : Narrainen, magistrat
Ramano Kavidass, notaire
- c) Municipal : Ramano Kavidass, notaire
- d) Ingénierie : Chiniah, quantity surveyor
- e) Affaires : Pyndiah Sam, exportateur
Gowreessoo, industrie de ferraille
Ragavoodoo Sam, propriétaire et gérant de station d'essence
Vencatasamy, quincailler
Pando, magasinier
Sunassee, propriétaire de succursale
- f) Domaine médical : Dr Chiniah, oncologue
Dr Ramenah, oncologue
Dr Gujjaloo, médecin légiste
Professeur Baligadoo, recherche en cardiologie
Dr Appiah, dermatologue
Dr Ramenah, physicien chercheur en énergies renouvelables
- g) Élite Déchue
- h) Force policière : Joganah Dass, assistant surintendant
Appadoo Premananda, deputy commissioner of police
- i) Domaine sportif : Pyndiah Maryse Justin, athlète
Latchmea Shailendra, aikidoka 2^e dan

De ce relevé, on distingue trois catégories d'élite :

- a. « Élite froide », c'est-à-dire les dirigeants du pays qui sont plutôt des hommes décideurs de l'État.
- b. « Élite transparente » qui regroupe les chercheurs, les scientifiques, les intellectuels – un groupe sympathique mais n'ayant aucune influence sur le cours des choses.
- c. « Élite déchue » constituées de dirigeants syndicaux, de prélats, de commerçants, d'artistes, bref de tous ceux qui sont les empathiques et/ou moralistes déconsidérés au niveau de l'efficacité de leur pouvoir.

Pour les Tégous de l'île Maurice, à dénombrer leur représentation sur l'échelle quantitative élitiste, il semble bien que leur destin leur échappe. Cette perception peut être attribuée à l'enjeu plébiscitaire d'une société qui assigne un quota à la répartition communautaire. La monnaie courante sous forme de billets qui circule sur l'île volcanique qu'est Maurice se compte au nombre de sept : 25, 50, 100, 200, 500, 1000 et 2000. Cependant, on constate

que sur ces billets figurent uniquement des signes graphiques appartenant à la langue anglaise, langue hindi, langue tamoule. La graphie télégoue, celle dont on chante les louanges comme personnifiant « l'Italie de l'est », en est absente. Est-ce par manque d'intérêt ? Ou est-ce un sabotage involontaire ? Comment peut-on alors revendiquer une élite télégoue ?

Conclusion

Toute société humaine organisée ne peut exister sans élite. Il est temps de rétablir un statut positif pour toutes les élites dans une tentative de créer une société mauricienne équilibrée, pas uniquement pour l'élite télégoue. L'élite est le miroir d'une société ; elle projettera soit une image déformante ou alors elle offrira le reflet idéal de l'âme et des aspirations d'une nation, véritable passerelle d'un rêve collectif. Aristote n'affirmait-il pas avec justesse : « La multitude, dont aucun membre n'est un homme vertueux, peut cependant, par l'union de tous, être meilleure que l'élite ».